

Trop chère la grève ?

Avec l'augmentation de la cotisation salariale des fonctionnaires prévue par la réforme des retraites,

la grève reconductible sera vite remboursée !

L'augmentation de la part salariale de la cotisation des fonctionnaires prévue par la réforme des retraites sera peut-être étalée sur plusieurs années, cela ne change rien : il s'agit bien de travailler plus pour gagner moins. **Si cette réforme passait, le taux de cotisation passerait finalement de 7,85 % à 10,65%, soit 2,8% d'augmentation.**

Quelques exemples de pertes financières dues à l'augmentation des cotisations salariales		
Indice	Traitement brut	Perte mensuelle de salaire
326	1 501,96	42,05 €
392	1 806,04	50,57 €
416	1 916,61	53,66 €
443	2 041,01	57,19 €
491	2 262,16	63,34 €
534	2 460,27	68,79 €
626	3 031,57	84,96 €

Autrement dit, chaque mois, la réforme des retraites coûtera aux fonctionnaires l'équivalent d'une journée de salaire. Faire grève 10 jours pour imposer le retrait de cette réforme, c'est certes perdre 10 jours de salaire aujourd'hui, mais ils seront remboursés en 1 an en cas de victoire ; 20 jours de grève seront remboursés en 2 ans !

→ La grève jusqu'au retrait, c'est vite rentable !